

Paris, le 25 juin 2013

Monsieur Bruno BEZARD
Directeur Général des Finances Publiques
Télédoc 341
Ministère du Budget
139 rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

Réf. : JYB/LR

Monsieur le Directeur Général,

Par circulaire en date du 3 juin 2013 adressée aux Directeurs locaux, vous réagissez aux décisions de réinternalisation par les collectivités locales de la gestion de certains services publics locaux.

Au-delà des outils légitimement mis à disposition des comptables pour leur permettre de négocier avec leurs ordonnateurs, vous donnez explicitement consignes de faire en sorte que les décisions des élus ne puissent induire de transfert de charges au détriment de la DGFIP.

Ce type d'ordre donné aux comptables de la DGFIP pourrait avoir comme conséquence que l'argumentation développée conduise l'ordonnateur à renoncer, par exemple, à une réinternalisation de la gestion de l'eau au détriment de la qualité du service rendu et du coût supporté par l'utilisateur.

En ce sens, F.O.-DGFIP considère que cette circulaire porte gravement atteinte au principe constitutionnel de libre administration des collectivités locales.

Cette circulaire, qui ne manquera pas d'être portée à la connaissance d'élus influents, va inévitablement générer une réaction hostile vis-à-vis de la place de la DGFIP dans le secteur public local.

Il est à craindre que les associations d'élus interpellent le ministre en charge du Budget pour lui demander si la DGFIP a bien toujours la volonté de gérer la comptabilité des collectivités locales et d'assurer son rôle de conseil ou si, compte tenu de la politique d'austérité accentuée, elle pousse les élus à se passer, à plus ou moins brève échéance, des services de la DGFIP.

.../...

Nous n'osons pas croire qu'il s'agit la d'une nouvelle orientation stratégique et vous demandons en conséquence de rapporter immédiatement cette circulaire mortifère pour les services de la DGFIP.

Il s'agit enfin d'une nouvelle illustration de la justesse des positions du syndicat F.O.-DGFIP, exprimées à maintes reprises, quant aux conséquences inévitables tant des suppressions d'emplois que des restrictions budgétaires sur la dégradation de l'exercice des missions et, à terme, sur leur disparition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean Yves BRUN
Secrétaire Général